

## **MISE A JOUR DU PLAN STRATEGIQUE**

*établie par le Bureau Permanent*

\* \* \*

## **STRATEGIC PLAN UPDATE**

*submitted by the Permanent Bureau*

*Document préliminaire No 22 de février 2005  
à l'intention de la Commission spéciale de mars / avril 2005  
sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 22 of February 2005  
for the attention of the Special Commission of March / April 2005  
on General Affairs and Policy of the Conference*

**MISE A JOUR DU PLAN STRATEGIQUE**

*établie par le Bureau Permanent*

\* \* \*

**STRATEGIC PLAN UPDATE**

*submitted by the Permanent Bureau*

## **INTRODUCTION**

La Commission I sur les affaires générales et la politique de la Dix-neuvième session diplomatique, lors de sa réunion des 22-24 avril 2002, avait conclu que les organes responsables des affaires générales et de la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé devaient « examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière [...] »<sup>1</sup>, document dont elle a appuyé les orientations principales. Cette décision a été confirmée par la Dix-neuvième session en décembre 2002 et a été reprise dans la partie B.2 de l'Acte final de cette Session.

Cette Note fait le point sur la mise en oeuvre des orientations stratégiques présentées au chapitre IV du Plan stratégique, d'avril 2004 - mars 2005. Comme indiqué dans le Plan stratégique, les orientations stratégiques du plan ont pour objectif d'aider le Bureau Permanent et les Etats membres à continuer à s'adapter à l'évolution et aux demandes croissantes relatives aux travaux de la Conférence. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence assure sa mission et ses activités. Le contenu du Programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par la Commission sur les affaires générales et la politique. Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire de l'Organisation pour les années à venir.

## **MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **Orientation stratégique 1**

#### **Elargir le rayonnement mondial de la Conférence**

##### Nombre d'adhérents

- La Conférence compte aujourd'hui 64 Etats membres :
  - Le Costa Rica (2002), le Paraguay (2003) et la Zambie (2004) ont été admis mais n'ont pas encore accepté le Statut. En attendant leur acceptation du Statut, ces Etats sont invités à assister aux réunions de la Conférence de La Haye à titre d'observateur.
- Le Bureau Permanent continue d'œuvrer à l'élargissement de la base d'adhérents de la Conférence de La Haye de manière réfléchie suivant les indications précisées au par. [405] du Plan stratégique.
- Suite à la demande de la Communauté européenne datée du 19 décembre 2002 souhaitant devenir membre de la Conférence de La Haye de droit international privé (voir L. c. A No 4(03) et L. c. ON No 4(03)) et aux consultations qui ont suivi, menées auprès des Etats membres et de la Communauté européenne durant les deux dernières années, ainsi qu'aux réunions d'un groupe consultatif informel tenues les 21, 22 et 23 janvier et les 16-17 décembre 2004, le Secrétaire général soumettra à la Commission sur les affaires générales et la politique de la Conférence un projet de Recommandation à la Vingtième session de la Conférence de La Haye de droit international privé relative à l'admission de la Communauté européenne en tant que Membre.

##### Portée mondiale des Conventions de La Haye

- A ce jour, 122 Etats (contre 118 en mars 2004) du monde entier sont parties à une ou plusieurs Conventions de La Haye.

---

<sup>1</sup> Voir le *Plan stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé*, établi par le Bureau Permanent, avril 2002, par. [008].

- Des efforts sont faits, notamment la mise en place de fonds spéciaux visant à faciliter la présence d'experts d'Etats moins développés, pour s'assurer de la participation d'un grand nombre d'Etats non membres à la préparation d'un nouvel instrument universel sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille (projet sur les aliments), et pour s'assurer de la participation des Etats non-membres parties à la Convention de 1993 en matière d'adoption internationale à la prochaine réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner son fonctionnement pratique.

### Visibilité

- Le 24 août 2004, la Conférence a inauguré son nouveau site Internet. Ce site modernisé fonctionne à partir d'une base de données qui facilite sa mise à jour et augmente le niveau d'interaction avec ses utilisateurs. Il est, par ailleurs, équipé d'un moteur de recherche couvrant l'ensemble de la base de données. Plus de 10 000 pages du site Internet sont visitées chaque jour.
- Durant la dernière année, le Secrétaire général et des membres du Bureau Permanent se sont rendus en visites officielles, ont donné des cours ou des séminaires dans les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Irlande, Italie, Japon, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Singapour et Suisse.
- Durant les 12 derniers mois, le Bureau Permanent a accueilli des stagiaires et fonctionnaires en détachement des pays suivants : Argentine, Canada, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Inde, Japon, Ex-République yougoslave de Macédoine, Mexique, Pérou, Pologne, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Suède et Tunisie.
- Aux mois de septembre et octobre 2004, la Conférence de La Haye et le Japon ont célébré le centenaire de la participation du Japon au sein de l'Organisation, lors d'une réception au Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas), le 23 septembre, suivie d'une réunion commémorative de l'Association japonaise de droit international privé ayant pour thème « La Conférence de La Haye et le Japon 1904-2004 » et d'un symposium relatif à la Convention titres, tenus respectivement à Tokyo les 11 et 12 octobre.
- Les 26 et 27 octobre 2004, la Conférence de La Haye de droit international privé, la Chambre de commerce internationale (ICC) et le Ministère des Affaires économiques des Pays-Bas ont organisé conjointement une conférence internationale sur les aspects juridiques soulevés par le commerce électronique, à La Haye (Pays-Bas). La Conférence a attiré près de 120 personnes provenant de 29 pays, y compris des représentants des gouvernements, d'organisations intergouvernementales (notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international – CNUDCI, l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE, et l'Union européenne), des Cours suprêmes nationales et tribunaux internationaux, des cabinets privés, du monde des affaires, des organisations non-gouvernementales (par exemple l'Union internationale des Huissiers de justice et la *Motion Pictures Association*), des universitaires du monde entier et des médias. Le Ministre des Affaires économiques des Pays-Bas, M. Laurens Jan Brinkhorst, a prononcé le discours de clôture. Les résumés et les présentations *power point* des intervenants ont été publiés sur le site Internet de la Conférence. Un ouvrage sur la conférence avec les présentations complètes sera publié en 2005.
- En juin 2004, un membre du Bureau Permanent a enseigné à l'Académie de droit international de La Haye.

### Accueillir des réunions élargies

- Les discussions avec la Fondation Carnegie destinées à préparer l'extension et la modernisation du bâtiment de l'Académie – où la Conférence tient ses réunions élargies – se sont poursuivies cette année. Les travaux d'agrandissement du bâtiment ont débuté en novembre 2004.
- Durant la période des travaux, prévus pour une période de deux ans, la Conférence tiendra ses réunions élargies dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie de La Haye.

### **Orientation stratégique 2**

#### **Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services postérieurs aux Conventions**

La Conférence reste concentrée sur ses deux activités principales – l'élaboration et la révision des Conventions, et la prestation de services uniques postérieurs aux Conventions.

#### Elaboration des Conventions

- La Commission spéciale relative au projet sur les aliments s'est réunie pour la deuxième fois du 7 au 18 juin 2004 afin de continuer les discussions de mai 2003.
- Le Comité de rédaction relatif au projet sur les aliments s'est réuni du 19 au 22 octobre 2004 pour préparer une deuxième esquisse de Convention qui sera soumis à l'intention de la Troisième réunion de la Commission spéciale.
- Les 22 novembre 2004, 24 janvier, 28 février et 14 mars 2005, le Groupe de travail sur la coopération administrative (GTCA) relatif au projet sur les aliments s'est réuni par télé-conférence grâce au soutien du *Office for Child Support Enforcement* des Etats-Unis d'Amérique. Le GTCA a mis en place des Sous-comités relatifs aux formulaires, aux profils de pays et au suivi et examen, qui se réunissent dans l'intervalle des réunions du GTCA.
- Le Groupe de travail sur la loi applicable relatif au projet sur les aliments s'est réuni à La Haye les 7-8 février 2005.
- La Troisième réunion de la Commission spéciale se tiendra à La Haye du 4 au 15 avril 2005.
- Une Commission spéciale s'est réunie du 1er au 9 décembre 2003 et du 21 au 27 avril 2004. Cette réunion qui a utilisé comme base de discussion un texte préparé par le Bureau Permanent, avec l'aide d'un groupe de travail informel en 2002/2003, a adopté un avant-projet de Convention sur les accords exclusifs d'élection de for entre professionnels (le projet élection de for). La Commission spéciale a nommé M. Trevor Hartley, du Royaume-Uni, et M. Masato Dogauchi, du Japon co-rapporteurs. Leur Rapport explicatif sur l'avant-projet de Convention a été publié en qualité de Document préliminaire No 25.
- La Vingtième session de la Conférence de La Haye dont le sujet principal sera la négociation d'une Convention sur les accords d'élection de for se tiendra à La Haye du 14 au 30 juin 2005. Dans l'entremise, Le Bureau Permanent poursuit ses préparatifs en vue de faciliter les délibérations au cours de la Session diplomatique.

### Services postérieurs aux Conventions<sup>2</sup>

- Les chapitres du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants concernant (1) les mesures préventives, (2) les droits de visite / droit d'entretenir contact et (3) l'exécution des demandes de retour sont en cours de préparation.
- Un Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale concernant la mise en œuvre est en cours de préparation.
- Le site Internet de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) comprend maintenant 761 résumés en anglais (avril 2004 : 575) et 761 en français (avril 2004 : 455). Les travaux relatifs à la couverture des affaires en langue espagnole et la traduction dans cette langue des résumés existants ont commencé.
- Le Bureau Permanent a commencé la deuxième phase du projet pilote iChild / INCASTAT auquel participent 10 Autorités centrales au titre de la Convention de 1980. Le système iChild (un système électronique de gestion de cas donné par *WorldReach* (Canada) lié aux cas d'enlèvement international d'enfants et pouvant générer des statistiques) sera modifié afin d'être installé localement au sein des Autorités centrales. Dans l'intervalle, le Bureau Permanent a modifié son site Internet en vue de recueillir les statistiques des Etats parties à la Convention pour la base de données statistique sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT).
- Le Bureau Permanent a publié les Volumes VII et VIII de *La Lettre des Juges* sur la protection internationale de l'enfant et continue à participer à l'organisation de séminaires judiciaires.
- Le Bureau Permanent poursuit ses travaux sur les communications directes internationales entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention de 1980.
- Le Bureau Permanent continue à recevoir et à répondre à un nombre sans cesse croissant de demandes relatives au fonctionnement pratique des Conventions Notification, Obtention des Preuves et Apostille. La version provisoire de la nouvelle édition du Manuel pratique sur la Convention Notification a constamment été mise à jour. Les pourparlers avec des éditeurs potentiels sont en cours et la version définitive de la nouvelle édition sera publiée dans les prochains mois. Par ailleurs, le travail sur un nouveau manuel consacré à la Convention Apostille a été entrepris. En revanche, compte tenu du manque de ressources, le travail relatif au Manuel sur la Convention Obtention des Preuves n'a pas encore débuté.

### Formation juridique

- Le Bureau Permanent continue son travail relatif à une proposition d'Institut international de formation à La Haye (voir Doc. pré. No 6 pour la Commission sur les affaires générales et la politique, mars 2003).
- Le Bureau Permanent a participé à l'organisation de séminaires et conférences judiciaires internationaux sur la Protection internationale des enfants comme celle tenue à Malte sur les questions de droit de la famille transfrontières (Gouvernement de Malte), du 14 au 17 mars 2004, et la Conférence judiciaire d'Amérique latine sur la Convention enlèvement d'enfants (tenue à Monterrey, Mexique). Des sessions de formation nationales ont été tenues en Croatie, 1-2 juin et 2-4 décembre et au Bélarus, 3-6 juillet (en coopération avec la Deutsche Stiftung Für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit (Allemagne)), ainsi qu'au Canada, 8-10 juillet, et en Belgique le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

<sup>2</sup> Consulter le Doc. pré. No 29 pour toute information complémentaire.

- Le Bureau Permanent a activement participé à un Symposium de l'APEC, tenu à Singapour du 14 au 16 décembre 2004, destiné à familiariser les conseillers en orientation de politique législative des économies membres de l'APEC avec le travail de la HCCH, UNIDROIT, la CNUDCI et la Banque mondiale dans les domaines du droit commercial, économique et financier.
- Le Bureau Permanent a activement participé à une réunion d'experts de la Banque centrale de la BRI, tenue à Quito du 16 au 18 février 2005, consacrée aux aspects juridiques des opérations de constitution de sûretés et y a notamment présenté la Convention Titres.

Dans le cadre du renforcement de ses services postérieurs aux Conventions, la Conférence continuera à nouer des partenariats avec des Etats, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche, et à axer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée.

#### Partenariats avec les Etats et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

- Durant la dernière année (1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005), les Etats suivants ont versé des dons ou contributions en réponse au Budget supplémentaire ou à d'autres demandes *ad hoc* (projet sur les aliments, projet élection de for, la Commission spéciale sur l'adoption internationale et la Conférence judiciaire d'Amérique latine) : Canada, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Malaise, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège et Royaume-Uni (voir L. c. A No 1(05)).
- Les 26-27 octobre 2004, la Conférence de La Haye de droit international privé, le Gouvernement des Pays-Bas et la ICC ont organisé conjointement une conférence à La Haye sur les problèmes juridiques soulevés par le commerce électronique (voir ci-dessus).
- La Conférence envisage de conclure un accord avec l'Institut d'Etat de Moscou des relations internationales en vue de créer un centre de documentation chargé de la diffusion des documents et publications de la Conférence de La Haye.
- Suite à la conclusion en avril 2003 du Protocole d'accord avec le *International Centre for Missing & Exploited Children* (ICMEC), ICMEC a organisé un Forum sur l'enlèvement international d'enfants tenu à La Haye en octobre 2004 auquel le Bureau Permanent a participé. ICMEC a contribué à la Conférence judiciaire d'Amérique latine de décembre 2004 en offrant une aide financière de l'ordre de 7 000 euros.
- Des détachements de fonctionnaires et professeurs ont été organisés avec le Japon (6 mois – terminé en septembre 2004), l'Ex-République yougoslave de Macédoine (2 mois – terminé en décembre 2004) et le Canada (3 mois – terminé en avril 2004).
- Une stagiaire était financée par l'Ecole du Barreau du Québec et le Gouvernement fédéral canadien (6 mois – terminé en avril 2004).

#### Partenariats avec des instituts universitaires et de recherche

- En 2004, *New York University* a envoyé deux étudiants en stage d'été.
- En 2004, *Georgetown University* a mis un étudiant d'été à disposition.
- Plusieurs projets de recherche ont été engagés et / ou terminés au cours des 12 derniers mois avec, notamment, la *Cardiff Law School* (Royaume-Uni) et l'*University of Aberdeen* (Royaume-Uni). Le Bureau Permanent maintient une coopération avec la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin, Lyon (France) et la Faculté de droit de l'Université Tohoku (Japon).

### **Orientation stratégique 3**

#### **Améliorer les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement**

##### Nouvelles méthodes de travail

- Un atelier des Etats des caraïbes organisé par le Canada, auquel les Etats-Unis et le Bureau Permanent ont participé, s'est tenu à Toronto, Canada, en février 2004 pour aider plusieurs Etats de la région des caraïbes à se préparer pour le projet sur les aliments.
- Le Groupe de travail sur la loi applicable relatif au projet sur les aliments mène ses travaux par le biais d'une liste électronique de discussion.
- Le Groupe de travail sur la coopération administrative relatif au projet sur les aliments et ses trois Sous-comités se sont réunis par appels conférence et par le biais d'une liste électronique de discussion grâce au soutien du *Office for Child Support Enforcement* des Etats-Unis d'Amérique.
- Une réunion d'experts, venant en majorité d'Autorités centrales sous la Convention de 1993 sur l'adoption internationale, s'est tenue à La Haye du 21 au 23 septembre 2004 afin de conseiller le Bureau Permanent au sujet d'une première ébauche d'un Guide de bonnes pratiques pour la mise en oeuvre de la Convention de 1993.

### **Orientation stratégique 4**

#### **Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales**

##### Développer les communications

- La Conférence a modernisé son site Internet – plus de 10 000 pages sont visitées chaque jour – afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données. Le nouveau site Internet a été lancé en août 2004.
- La base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) a plus de 2 434 utilisateurs enregistrés (1 744 en mars 2004) et reçoit plus de 1 500 frappes par jour (1 000 en mars 2004).

Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a coopéré avec les organisations suivantes :

##### Organisations inter-gouvernementales et transnationales

- Banque mondiale
- Commission internationale de l'état civil (CIEC)
- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant (UNCRC)
- *Commonwealth Secretariat*
- Conseil de l'Europe
- Fonds des Nations Unies pour les Enfants (UNICEF)
- *Inter-American Children's Institute* (IIN)
- Institut international pour l'Unification du Droit international (UNIDROIT)
- Organisation pour la Coopération Economique et le Développement (OCDE)
- Organisations des Etats américains (OEA)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Union européenne / Communauté européenne

Il mérite d'être mentionné plus spécifiquement la réunion de coordination des trois personnes à la tête des Secrétariats de la CNUDCI, UNIROIT et la Conférence de La Haye, tenue à Vienne le 22 novembre 2004.

#### Organisations internationales et non gouvernementales

- Association de droit international (ILA)
- Association internationale du Barreau (IBA)
- Association internationale de Droit de la famille (ISFL)
- Association internationale de droit judiciaire (AIDJ)
- Association internationale des femmes juges (IAWJ)
- Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)
- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)
- Banque des règlements internationaux (BRI)
- Banque centrale européenne (BCE)
- Chambre de Commerce Internationale (ICC)
- *Computer Law Association (CLA)*
- *Conference of Central Securities Depositaries*
- Euradopt
- *European Advertising Standard Alliance (EASA)*
- *European Network on Parental Child Abduction*
- *Financial Market Lawyers Group (FMLG)*
- *Inter-American Bar Association (IABA)*
- *International Academy of Matrimonial Lawyers*
- *International Centre for Missing and Exploited Children (ICMEC)*
- *International Securities Services Associations (ISSA)*
- *International Swaps and Derivatives Association (ISDA)*
- *Internet Law and Policy Forum (ILPF)*
- Ligue internationale du Droit de la concurrence
- *Nordic Adoption Council*
- Service social international (SSI)
- Union internationale des Huissiers de Justice et Officiers judiciaires (UIHJ)
- Union internationale du Notariat Latin (UINL)
- *World Association of Opinion and Marketing Research Professionals (ESOMAR)*

#### **Orientation stratégique 5**

##### **Améliorer la gestion des informations internes**

- Au printemps 2003, le Bureau Permanent a chargé un consultant extérieur de réaliser une étude complète sur la gestion de l'information et des documents internes afin de développer la mémoire institutionnelle de la Conférence, d'améliorer le système de classement (classement électronique compris) et d'optimiser la gestion de la bibliothèque et l'emploi des applications informatiques prévues à cet effet (voir par. [437] du Plan stratégique). En novembre 2003, un Rapport a été produit.
- A cet égard, le Bureau Permanent a l'intention d'embaucher à temps partiel un documentaliste-bibliothécaire afin de mettre en œuvre un plan d'action au cours des prochaines années qui traitera de différentes questions suivant un ordre de priorité.

- Durant le cours de l'année, le Bureau Permanent continuera la mise en place d'une nouvelle technologie informatique pour moderniser sa base de données destinée à la bibliothèque.
- Au cours de l'année à venir, le Bureau Permanent sera amené à réaliser de nouveaux investissements pour remplacer et moderniser son système de gestion des documents électroniques.

### **Orientation stratégique 6**

#### **Rapprocher les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux documenté, et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels**

- En avril 2004, la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence a appuyé, puis en juillet 2004, la Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques a approuvé une restructuration du budget de la Conférence de La Haye en transférant, du Budget supplémentaire au Budget régulier, un montant approximatif de 410 000 euros lié à un grand nombre de ces activités essentielles, afin de sécuriser le financement des services essentiels de suivi des Conventions qui, jusqu'à ce jour, étaient financées par le Budget supplémentaire.
- Ainsi, les postes suivants ont été sécurisés en reportant leur coût du Budget supplémentaire sur le Budget régulier : un collaborateur juridique principal et deux collaborateurs juridiques pour les travaux sur les Conventions relatives aux enfants, un collaborateur juridique pour les Conventions en matière d'entraide judiciaire (Apostille, Notification, Obtention des preuves) ; la tenue à jour et le développement de la Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) ; les travaux, notamment l'élaboration de guides de bonnes pratiques et de manuels pratiques, contribuant à l'efficacité de la mise en œuvre et au bon fonctionnement des Conventions relatives à la protection des enfants et à l'entraide judiciaire ; l'emploi d'une assistante administrative, ainsi que l'emploi d'une assistante à temps partiel pour les publications de la Conférence.
- La Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence qui se réunira les 31 mars - 1er avril 2005, se verra présenter le projet préliminaire de Budget pour l'Exercice financier LI (1er juillet 2005 - 30 juin 2006) (*cf.* Plan stratégique, par. [427]), voir le Document préliminaire No 27.
- Un Rapport intermédiaire relatif au Budget supplémentaire pour l'Exercice financier L (1er juillet 2004 - 30 juin 2005) a été transmis aux Etats membres en février 2005 (L. c. A No 1(05)) et un projet de Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LI (1er juillet 2005 - 30 juin 2006) sera présenté aux Etats membres les 31 mars - 1er avril 2005 invitant ces derniers à financer des activités ne tombant pas sous le Budget régulier, voir le Document préliminaire No 28.
- Pour la charge de travail, les échéanciers et l'implications budgétaires pour 2005-2006 concernant les projets relatifs aux conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, voir le Document préliminaire No 29.
- Certains Etats membres ont été invités à verser des contributions volontaires afin de financer le projet sur les aliments en 2003, 2004 et 2005 et la Commission spéciale de septembre 2005 sur l'adoption internationale en 2004.
- Le Secrétaire général, avec l'appui d'un consultant spécialisé (HEWITT) et en consultation avec les organisations coordonnées, examine les différentes perspectives afin de stabiliser la situation de la Conférence en matière de pensions.